

**RAPPORT ANNUEL SUR LE
PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC
DE PRÉVENTION ET DE GESTION
DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS**

ANNÉE 2019

Composter ?
ça vous botte !



En application des décrets n°2000-404 du 11 mai 2000 et n°2015-1827 du 30 décembre 2015, le présent rapport a pour objet de rassembler et de présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés pour l'exercice 2019.

Table des matières

INTRODUCTION.....	3
1. DONNÉES TECHNIQUES.....	4
1.1. Le territoire et la compétence déchets en 2019.....	4
1.2. Les ordures ménagères.....	6
1.2.1. Modalités de pré-collecte.....	6
1.2.2. Modalités de collecte.....	6
1.2.3. Comparaison des tonnages d'ordures ménagères.....	7
1.2.4. Zoom sur le traitement.....	7
1.3. Les déchets recyclables.....	8
1.3.1. Modalités de collecte et de recyclage.....	8
1.3.2. Les résultats de la collecte sélective.....	9
1.3.3. Les tonnages sortant du centre de tri.....	11
1.3.4. Collecte des cartons professionnels.....	11
1.4. Le contrôle qualité et les dépôts sauvages.....	12
1.5. Les déchèteries et plate-formes de dépôt de déchets.....	12
1.5.1. Horaires d'ouverture et déchets acceptés.....	13
1.5.2. Fréquentations des déchèteries.....	14
1.5.3. Les quantités de matériaux déposées.....	14
1.5.4. Les déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI).....	15
1.5.5. Les déchets des professionnels.....	15
1.6. Les actions de prévention.....	16
1.6.1. Les animations.....	16
2. DONNÉES FINANCIÈRES.....	18
2.1. Le financement.....	18
2.1.1. Le fonctionnement.....	18
2.1.2. Zoom sur les recettes des Eco-organismes.....	19
2.1.3. L'investissement.....	19
2.2. La facturation du service à l'utilisateur.....	20
2.3. Le coût du service pour l'habitant.....	21
2.3.1. Présentation de la matrice 2019.....	21
2.3.2. Zoom sur les coûts.....	21
2.3.3. Zoom sur les recettes.....	22
2.3.4. Bilan : Coûts aidés TTC.....	22
2.3.5. Les contributions des usagers.....	23
3. SYNTHÈSE : RÉPARTITION DES QUANTITÉS ET DES COÛTS.....	24
3.1. Répartition des quantités (tonnes et kg/habitant) *dont refus de tri.....	24
3.2. Évolution du taux de valorisation des déchets.....	25
3.3. Répartition des coûts.....	25
3.3.1. Les charges en € HT par habitant.....	25
3.3.2. Les recettes en € HT par habitant.....	26
3.3.3. Les coûts aidés TTC.....	26
CONCLUSION.....	28

INTRODUCTION

2019 est la huitième année de financement du service déchets par le biais de la redevance incitative.

C'est également la deuxième année complète avec le contrôle d'accès sur les déchèteries. Cependant, des dysfonctionnements du système constatés tout au long de l'année n'ont pas permis un suivi optimal des sites.

L'augmentation continue de la population a nécessité l'ajout de deux nouveaux calendriers de collecte.

Dans le prolongement des zones de gratuité, l'ouverture d'un caisson Recup'Box a été inaugurée en fin d'année à la déchèterie de Kervault.

Le présent rapport se présente en trois parties : les données techniques, les données financières et une synthèse.

Pour tous les calculs de ratio par habitant, conformément au décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015, le compte de population choisi est la population municipale (hors répartition des coûts par habitant - méthode ComptaCoût®).

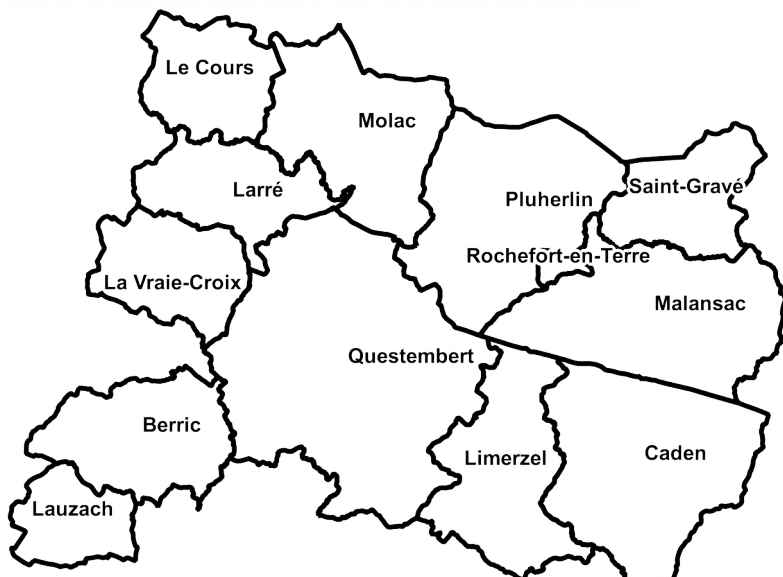
1. DONNÉES TECHNIQUES

1.1. Le territoire et la compétence déchets en 2019

Le territoire de la Communauté de communes est situé entre Golfe du Morbihan Vannes Agglomération (à l'Ouest), De l'Oust à Brocéliande Communauté (au nord), Redon Agglomération (à l'Est), et Arc Sud Bretagne (au Sud).



Les communes composant la communauté sont Berric, Caden, Larré, Lauzach, Le Cours, Limerzel, Malansac, Molac, Pluherlin, Questembert, Rochefort en-Terre, Saint Gravé et La Vraie Croix ; ce qui représente **23 688 habitants en population municipale** (23 668 en 2018 soit + 0,1 % et 20 256 en 2010 donc + 16,9 %).



En 2019, le fichier usagers comptait environ 11 730 redevables, soit 11 180 particuliers et 550 professionnels et administrations (4,7%)

La compétence collecte des déchets est exercée en régie. Cela concerne la collecte des ordures ménagères, les collectes sélectives, le gardiennage des deux déchèteries (Kervault à Questembert et L'Épine à Limerzel) ainsi que le transfert des déchets déposés sur ces équipements.

Le service déchets effectue également la gestion de deux outils de traitement de déchets situés sur le site de l'Épine (Limerzel - 56 220) : la plate-forme de broyage et criblage des déchets végétaux et l'installation de stockage des déchets inertes (ISDI).

Le transfert des déchets végétaux des plate-formes communales de Berric, La Vraie Croix et Le Cours vers la plate-forme de l'Épine est également réalisé en régie.

Le service a également en charge le suivi post-exploitation de l'ancienne décharge de l'Épine réhabilitée, conformément aux préconisations de l'arrêté préfectoral.

Depuis fin 2013, le service gère également l'exploitation de la plate-forme de stockage et rechargement du verre ménager située sur le site de Kervault à Questembert.

Le SYSEM :

Les compétences liées au traitement, à l'élimination et à la valorisation des déchets sont déléguées au Syndicat du Sud Est Morbihan (carte ci-contre).

Cela concerne les ordures ménagères depuis le quai de transfert de l'Épine et les déchets recyclables depuis le centre de tri de Vannes.

Depuis 2012, les ordures ménagères du territoire sont d'abord traitées par l'Unité de Valorisation Organique (ou UVO) du SYSEM à Vannes avant de partir en enfouissement.



En 2018, l'UVO a fait l'objet d'une grande réflexion sur son devenir et les optimisations possibles. Ce travail a abouti à la validation d'un scénario en fin d'année (montant des travaux estimé à environ 7 millions d'euros).

Ce scénario prévoit :

- une réhabilitation du bâtiment , de la ventilation et du traitement de l'air (qui permettront notamment d'améliorer les conditions de travail du personnel)
- une amélioration du process de tri préparation et affinage du compost (afin de faciliter et d'augmenter le compostage tout en améliorant la qualité)

Les travaux vont débuter courant 2021.

Pour le centre de tri, une étude territoriale (à une échelle plus grande que le SYSEM) a été lancée en 2018 afin d'étudier les possibilités d'évolution du site dans le cadre de la mise en place de l'extension des consignes de tri (obligatoire avant le 1^{er} janvier 2023).

En 2019, suite à la proposition d'un prestataire privé de construire un grand centre de tri départemental sur le secteur de l'agglomération de Lorient, la réflexion a été poursuivie avec tous les EPCI du Morbihan sous la coupe de la Région pour une décision attendue en 2020.

1.2. Les ordures ménagères

1.2.1. Modalités de pré-collecte

Tous les foyers sont équipés d'un bac individuel pour la collecte des ordures ménagères selon la grille de dotation suivante :

- 1 à 3 personnes : bac 120 litres
- 4 à 6 personnes : bac 180 litres
- 7 personnes et plus : bac 240 litres

Pour les professionnels, la dotation se fait en fonction de la production de déchets. Deux autres tailles de bacs sont également proposées :

- bac 340 litres
- bac 770 litres

La collecte de ces bacs est proposée une semaine sur deux, à part en juillet et août où elle est hebdomadaire. Les usagers souhaitant faire vider leur poubelle doivent la présenter à la collecte sur un point de regroupement à proximité de leur habitation, ou devant leur porte pour les cas particuliers (route départementale ou voie dangereuse par exemple).

Pour les usagers qui n'ont pas la possibilité de prendre une poubelle (manque de place dans les hypercentres de Questembert et Rochefort-en-Terre) ou pour les résidences secondaires qui ne peuvent se conformer au calendrier de collecte, l'accès à des conteneurs en apport volontaire est proposé. Dans ces cas, l'identification se fait au moyen de clés magnétiques permettant de déposer des sacs à ordures ménagères d'une contenance de 30 litres.

En plus de ces équipements, en cas de surcroît de déchets occasionnel, l'achat de sacs rouges à ordures ménagères prépayés (2€) est proposé aux usagers dans certaines mairies et au siège de la communauté.

Après collecte, les ordures ménagères sont vidées sur la station de transfert de l'Epine à Limerzel puis transportées par un prestataire à l'Unité de Valorisation Organique de Vannes.

1.2.2. Modalités de collecte

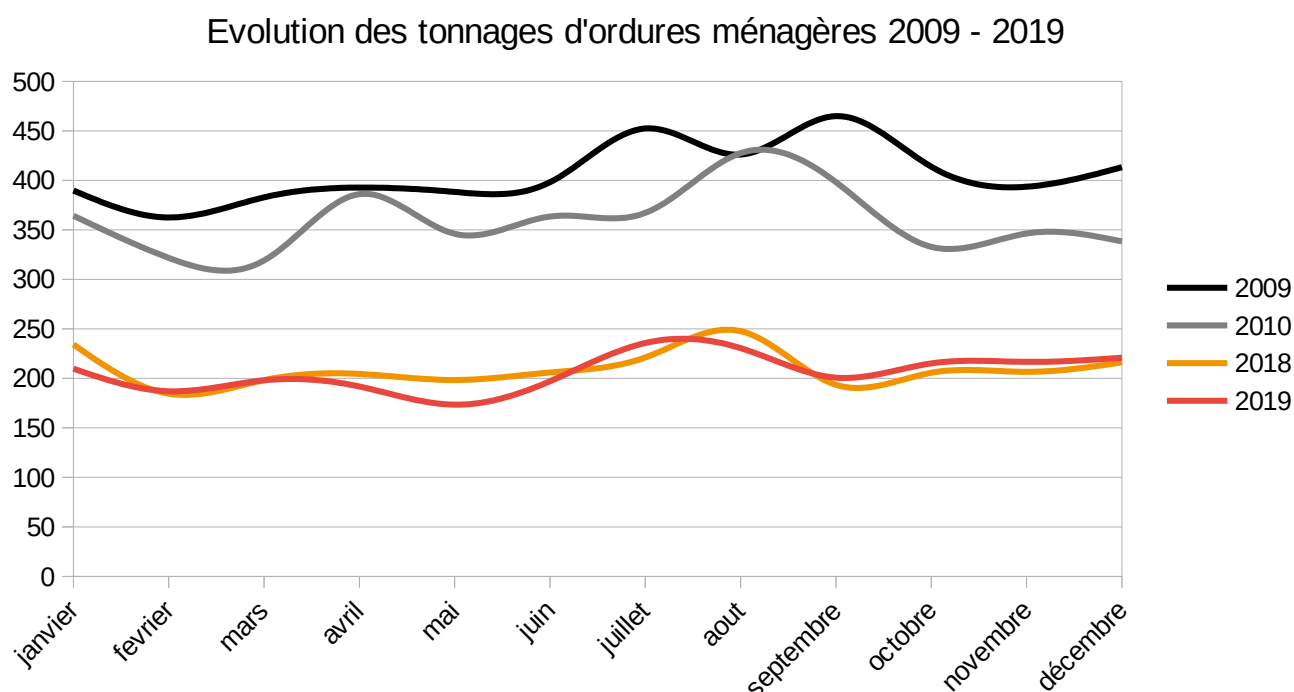
La collecte des ordures ménagères est réalisée en régie par des véhicules et du personnel communautaires. Une à deux bennes de collecte sont consacrées tous les jours à la collecte des ordures ménagères, l'équipage étant composé de deux agents (un chauffeur et un rippeur) qui tournent sur leurs postes.

13 tournées de collecte différentes sont réalisées par les équipes sur 2 semaines (hors juillet et août où les collectes sont doublées).

Afin d'aider la population à mieux comprendre le service, 17 calendriers de collecte différents ont été distribués dans les boîtes aux lettres des usagers.

Beric Campagne	Beric - Lauzach	Caden
Larré - La Vraie Croix	La Vraie Croix Campagne	Limerzel - Rochefort-en-Terre
Malansac 1	Malansac 2	Molac - Le cours
Questembert Campagne Ouest	Questembert Campagne Est	Questembert Centre Ouest
Questembert Centre Est	Saint Gravé - Pluherlin	Cartons professionnels
Limerzel Nord - Caden Nord	Larré Est	

1.2.3. Comparaison des tonnages d'ordures ménagères



2 477 tonnes d'ordures ménagères ont été collectées en 2019 (2 517 en 2018 et 4 311 en 2010), soit **105 Kg /hab.** (106 Kg en 2018 et 213 kg en 2010). Les ordures ménagères ont baissé de 2 % depuis l'année dernière et de 42 % par rapport à 2010.

A ces tonnages, il faut ajouter les refus de tri (issus du centre de tri) qui rejoignent également l'exutoire du flux ordures ménagères et sont donc enfouis. Ce flux est composé de déchets qui auraient dû au départ rejoindre la poubelle d'ordures ménagères mais qui ont été déposés par erreur dans le sac jaune. En 2019, **55 tonnes** de refus de tri sont sorties du centre de tri (contre 100 tonnes en 2018 et 46 tonnes en 2010). La comparaison d'une année sur l'autre est difficile car ces refus sont stockés et ne sont pas évacués régulièrement.

1.2.4. Zoom sur le traitement

En, 2019 sur les 2 477 tonnes d'ordures ménagères collectées sur notre territoire, seules 1 946 ont été traitées à l'UVO du SYSEM. Les 531 tonnes restantes ont dû être détournées sur d'autres sites de traitement suite à un incendie survenu en mai dans le hall de tri-préparation et ayant occasionné des arrêts de l'usine.

Sur les **2 477 tonnes** produites sur le territoire, il y a eu une récupération de :

- **177 tonnes de compost** (soit 7%) pour une valorisation organique
- **18 tonnes d'acier** (soit 0,7%) pour une valorisation matière

A cela s'ajoutent **718 tonnes** de perte matière (évaporation d'eau et poussières) liées au process.

	2019		2018		2010	
Tonnage global OMr	2477	100 %	2517	100 %	4 357	100 %
Part OMr traitée à l'UVO	1946	79 %	2388	95 %	0	0 %
Refus produit (non valorisable)	1033	42 %	1318	52 %	3 638	84 %
Compost valorisé ¹	177	7 %	203	8 %	719	17 %
Tonnage acier ²	18	0,7 %	22	0,9 %	0	0 %
Perte matière ³	718	29 %	845	34 %	0	0 %
Indice de réduction¹⁺²⁺³	913	37 %	1070	43 %	719	17 %

Malgré le sinistre intervenu au premier semestre ayant entraîné le détournement d'une partie des ordures ménagères sur les sites de traitement voisins, l'UVO a plutôt bien fonctionné cette année et a donc permis de réduire de 37 % nos tonnages d'ordures ménagères enfouies.

En plus de ce bilan tonnage, il convient de faire un bilan de la valorisation énergétique de l'usine. La production d'énergie de l'UVO pour 2019 est de :

- 160 mégawatt/h d'électricité vendue à Enedis (contre 163 en 2018)
- 82 mégawatt/h de chaleur vendue à l'usine Michelin (contre 88 en 2018)

Les tonnages traités dans des unités extérieures ont également permis la production de :

- 44 mégawatt/h d'électricité
- 173 mégawatt/h de chaleur

1.3. Les déchets recyclables

1.3.1. Modalités de collecte et de recyclage

Pour le verre et le papier, le tri sélectif se fait par apport volontaire dans des conteneurs de tri situés sur toutes les communes. Environ 100 points d'apport volontaire sont répartis sur le territoire.

Sauf cas particulier, chaque point est composé de deux conteneurs : **verre et papier**. Ces conteneurs sont régulièrement vidés par un camion grue de la communauté.

↳ Le **verre** collecté est vidé sur la plate-forme de stockage du verre ménager, située à proximité de la déchèterie de Kervault à Questembert. Là, il est rechargé une fois par semaine et

transporté dans une usine de recyclage (Saint Gobain Emballage – Cognac) où il est recyclé à 100% sous forme de nouveaux bocaux ou bouteilles.

↳ Le **papier** collecté rejoint directement l'usine de recyclage des Celluloses de la Loire, à Allaire, où il est transformé en barquettes et plateaux à œufs.

↳ Les **emballages légers** sont collectés au porte à porte une semaine sur deux par le biais des **sacs jaunes**. Les rouleaux de sacs jaunes, qui sont numérotés pour permettre le contrôle, sont disponibles gratuitement en mairie et aux bureaux de la communauté. Après leur collecte, les emballages sont d'abord acheminés vers le centre de tri Venesys du SYSEM à Vannes où ils sont séparés par matières. Une fois séparées, les matières rejoignent les usines de recyclage :

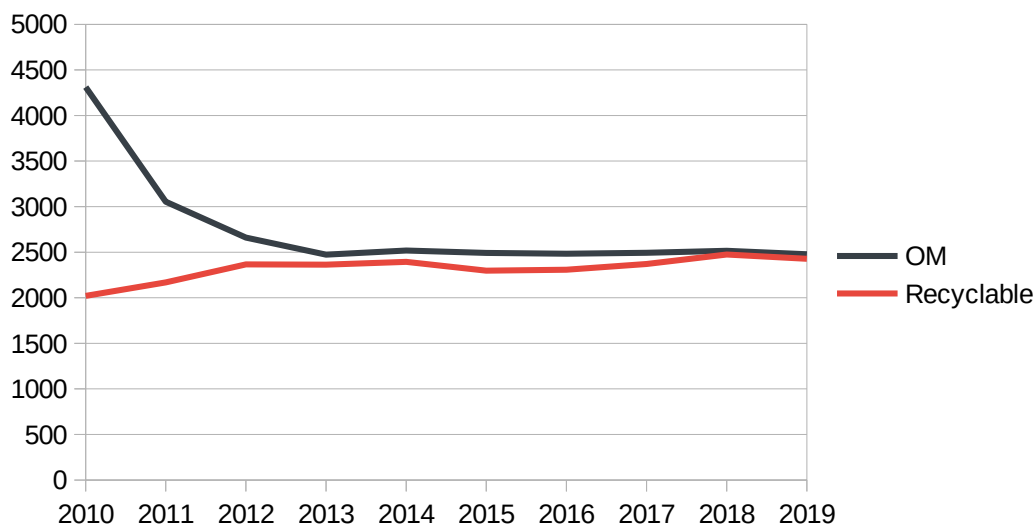
- Les bouteilles et flacons en plastique sont lavés, broyés en paillettes et fondus pour faire des granulés ou des fibres synthétiques qui serviront de matières premières pour la fabrication de nouvelles bouteilles, de tuyaux ou tissus synthétiques.

- L'acier et l'aluminium sont fondus et coulés sous forme de lingots pour l'aluminium et de rouleaux pour l'acier. Ces rouleaux et lingots sont ensuite utilisés dans la fabrication de nouveaux objets comme des carrosseries de voitures, des outils, ou des cadres de vélos.

- La partie en carton des briques alimentaires, ainsi que les petits emballages en carton, sont transformés en essuie-tout, papier peint ou papier Kraft.

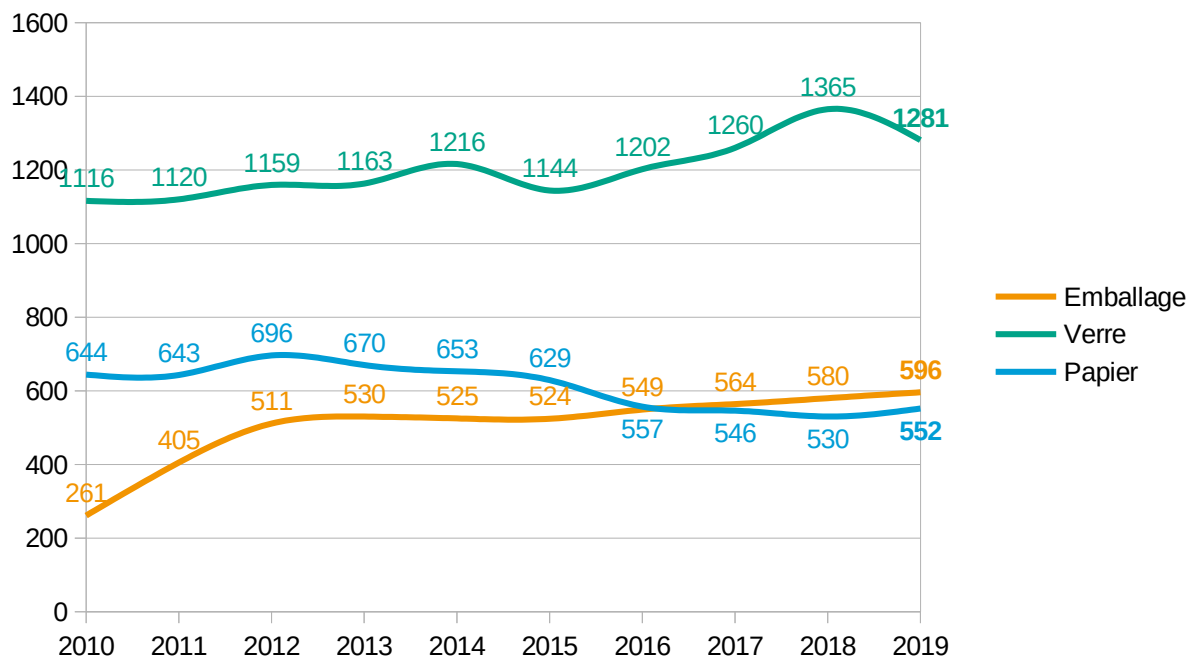
1.3.2. Les résultats de la collecte sélective

Depuis l'année dernière, les deux courbes de tonnages d'ordures ménagères et de déchets recyclables (verre, journaux et emballages), se sont rejointes autour des 2500 tonnes collectées.



En 2019, les tonnages globaux de déchets recyclables collectés ont légèrement baissé pour atteindre **2 428 tonnes** (contre 2 475 en 2018 soit - 2 % et + 20 % par rapport à 2010). Ce tonnage équivaut à une performance de **102 kg/hab.**, 3 kg/hab. de moins qu'en 2018 et 2 kg/hab. de plus qu'en 2010.

Dans le détail :



Sur ce diagramme, on peut voir que la baisse globale constatée correspond dans le détail à la baisse importante des tonnages de verre alors que ceux de papier et d’emballages ont augmenté.

Pour le verre, la baisse 2019 s’explique par des décalages de livraison que nous ne maîtrisons pas:

- avancée des livraisons de janvier 2019 à décembre 2018 (ce qui explique la forte performance de 2018)
- report des livraisons de décembre 2019 sur janvier 2020

Grâce à la mise en place des collectes de papier dans les écoles par le biais de conventions avec les Celluloses de la Loire, une partie des tonnages collectés entre enfin dans nos bilans ce qui permet l’augmentation constatée.

La répartition en matériaux est la suivante :

- **1281 tonnes de verre** soit **54 kg/hab.** (58 kg en 2018)
- **552 tonnes de papiers** soit **23 kg/hab.** (22 kg en 2018)
- **596 tonnes de sacs jaunes** soit **25 kg/hab.** (24 kg en 2018)

En plus de ces trois flux, de nombreux usagers trient leurs vêtements et les déposent dans les bornes de collecte du Relais (Emmaüs) ou de la Croix Rouge. Ces vêtements sont triés puis réutilisés ou recyclés en fonction de leur état. Les 19 conteneurs à vêtements du Relais ont permis de collecter **91 tonnes*** de **vêtements** et textiles inutilisés en 2019, soit environ **4 kg** par habitant (88 tonnes en 2018). **estimation sur les trois derniers mois car pas de données*

Donc avec les textiles, ce sont **2 519 tonnes** de déchets qui ont été triés par la population en 2019.

1.3.3. Les tonnages sortant du centre de tri

Matériaux	Tonnage 2019	Tonnages 2018	Tonnage 2017
Bouteilles plastiques	163	159	190
Emballages métalliques	82	67	77
Cartonnettes	129	120	143
Briques alimentaires	51	32	40
Gros de Magasin	66	38	23
Refus de tri	55	100	96
TOTAL	546	516	569

La différence de tonnage entre les déchets collectés et les déchets sortants du centre de tri correspond aux stocks du centre de tri (sacs jaunes non triés et balles de déchets triés non expédiées). Les comparaisons d'une année sur l'autre sont difficiles, car ces déchets sont stockés au centre de tri sur des périodes variables.

Zoom sur l'évolution des refus de tri

Les refus de tri correspondent aux déchets non recyclables contenus dans les sacs jaunes. Tous les mois, un échantillon de sacs est prélevé et les quantités de matériaux et de refus sont pesées. Le tableau ci-dessous vous présente l'évolution du taux de refus moyen (en%) issu de ces analyses :

2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
14 %		18 %			16 %			17 %	18 %

Le taux de refus a légèrement augmenté au moment du passage en redevance (les quantités collectées ayant doublé), mais depuis il est à peu près stable. La mise en place de l'extension des consignes de tri sur les territoires voisins perturbe la compréhension des consignes sur notre territoire. Plus d'un quart de nos refus est composé de pots, barquette et films plastiques.

1.3.4. Collecte des cartons professionnels

Pour les professionnels, une collecte payante de cartons est proposée en porte à porte sur les communes de Questembert, Malansac et Rochefort en Terre, moyennant un forfait de 70 €/an. Pour les professionnels des autres communes, une collecte gratuite est proposée au moyen de conteneurs d'apport volontaire fermés à clé (environ un par commune).

En 2019, 89 professionnels ont été collectés au porte à porte, et environ 79 ont apporté leurs cartons dans les conteneurs, soit au total 11 de plus qu'en 2018.

La collecte au porte à porte des cartons a représenté environ 94 tonnes (103 en 2018), et celle des conteneurs 59 tonnes (48 en 2018), soit **153 tonnes** au total (151 en 2018). De nombreux professionnels font également le choix d'apporter gratuitement leurs cartons en déchèterie.

Après collecte, ces cartons sont directement livrés au centre de tri du SYSEM où ils sont mis en balle par SUEZ qui les rachète et les fait recycler dans différentes usines : Smurfit (87), Seyfert (37) ou Saicazar à Saragosse en Espagne.

1.4. Le contrôle qualité et les dépôts sauvages

Les missions de contrôle qualité visent à améliorer la qualité des déchets collectés et à assurer le respect du règlement de collecte. Les bacs à ordures ménagères et les sacs jaunes étant identifiés, les problèmes constatés lors des collectes sont centralisés et suivis de l'envoi d'un courrier correctif nominatif. Cependant du fait du changement de logiciel de redevance, les anomalies sur les tournées de collecte d'ordures ménagères n'ont pas pu être relevées.

Depuis début 2018, un agent de contrôle qualité chargé du nettoyage des points d'apport volontaire, des dépôts sauvages et de relever les infractions a été mis en place, ce qui explique l'augmentation de ce type de courriers ainsi que celle des procès verbaux.

Type de courrier	2017	2018	2019
Erreur sacs jaunes (tri ou calendrier)	21	9	18
Bac ordures ménagères non utilisé	4	0	0
Dépôts sauvages et divers	12	48	30
Usagers sans poubelle (non identifiés)	59	15	1
TOTAL	96	72	49

Le Pouvoir de police

En 2019, 29 procès verbaux ont été transmis au Tribunal de Grande Instance de Vannes pour dépôts sauvages (contre 35 en 2018 et 24 en 2017). Une facture dont le montant est fonction du temps de nettoyage et de procédure (soit un total de 2 015 € perçus en 2019) est systématiquement envoyée au contrevenant. En cas de non paiement, le dossier est transmis au Tribunal de Vannes qui lance une enquête de gendarmerie. Au total, 2015 € ont été perçus en 2019 (1 885 € en 2018).

1.5. Les déchèteries et plate-formes de dépôt de déchets

Le territoire compte deux déchèteries équipées du contrôle d'accès (l'Épine à Limerzel et Kervault à Questembert), une plate-forme de stockage et rechargement du verre (Questembert), une plate-forme de stockage des déchets végétaux et une Installation de Stockage des Déchets Inertes (ISDI de Limerzel). En complément, 3 plate-formes communales de dépôt de déchets verts sont en accès libre sans gardiennage sur les communes de Berric, La Vraie Croix et Le Cours. La communauté effectue le transfert des déchets vers la plate-forme de L'Épine.

Le contrôle d'accès sur les déchèteries

3 types de cartes sont distribués aux usagers :

- cartes vertes pour les particuliers
- cartes rouges pour les professionnels
- cartes orange pour les collectivités

La borne sonne quand les cartes rouges et orange sont présentées afin d'avertir le gardien. Les cartes professionnelles servent également à enregistrer les dépôts sur une tablette afin d'en permettre l'enregistrement et la facturation.

1.5.1. Horaires d'ouverture et déchets acceptés

Du fait de la fréquentation importante sur Kervault, un deuxième gardien est présent en renfort les vendredi et samedi après-midi.

Horaires

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi
Déchèterie de l'Epine*	Fermé 13.30 - 17.	Fermé	8.30 - 12. 13.30 - 17.	8.30 - 12. 13.30 - 17.	8.30 - 12. 13.30 - 17.30	8.30 - 12. 13.30 - 17.30
Déchèterie de Kervault*	8.30 - 12. 13.30 - 17.	8.30 - 12. 13.30 - 17.	8.30 - 12. 13.30 - 17.	Fermé 13.30 - 17.	8.30 - 12. 13.30 - 17.30	8.30 - 12. 13.30 - 17.30

*Du 1^{er} juin au 30 septembre fermeture 30 minutes plus tard le soir.

Flux acceptés et exutoires :

Flux	Eco-organisme ou prestataire	Lieu de traitement	Type de traitement
Encombrants	Ecosite Croix Irtelle	La Vraie Croix (56250)	Enfouissement
Bois	Ecosite Croix Irtelle	La Vraie Croix (56250)	Valorisation matière
Déchets verts	Régie QC	Plateforme de l'Epine (56220)	Valorisation agricole
Ferrailles / batteries	GUYOT Evt	Ploermel (56800)	Valorisation matière
Gravats	Régie QC	ISDI de l'Epine (56220)	Stockage
Cartons	SUEZ	Centre de tri du SYSEM (56000)	Valorisation matière
Huiles minérales	ASTRHUL	Lire (49530)	Valorisation matière
Huiles végétales	OLEOVIA	Le Sourn (56300)	Valorisation matière
DDS*	ECO DDS/ORTEC	Javéné (35133)	Valorisation énergétique
DEEE**	VEOLIA	Lorient (56100)	Valorisation matière
Pneus	ALIAPUR/TC transp	Saint Guen (22)	Valorisation matière
Mobilier	Eco Mobilier	Saint Meen (35)	Valorisation/réemploi
Lampes	Recylum	Saint Gilles (35)	Valorisation matière
Piles	Corepile	Le Sourn (56)	Valorisation matière

* Déchets Dangereux Spécifiques en filière ECO DDS et hors ECO DDS

** Déchets d'Équipements Électriques Électroniques

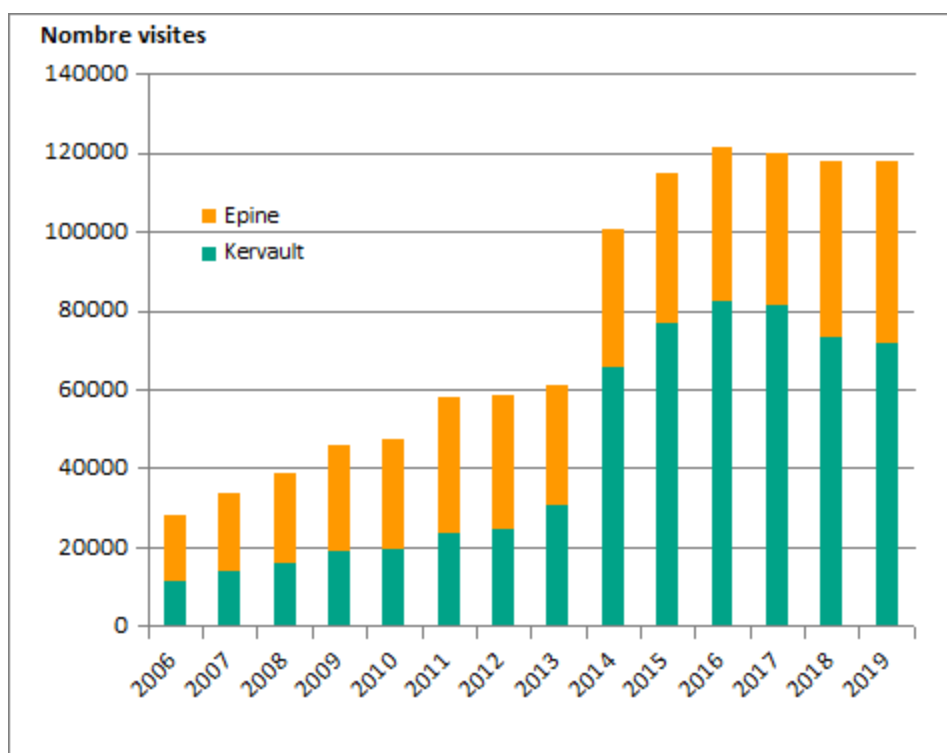
Ces deux sites sont également équipés de conteneurs de tri pour le verre, le papier et les vêtements du Relais, dont les tonnages sont pris en compte dans le global des déchets triés.

1.5.2. Fréquentations des déchèteries

Pour la deuxième année consécutive, les entrées sur les déchèteries ont baissé. Cette baisse, concernant les particuliers, peut-être rapprochée de la mise en place du contrôle d'accès sur les sites sur une année complète.

En 2019, **117 972 visites** au total ont été enregistrées (comptage automatique) sur les déchèteries de Questembert et Limerzel (contre 117 586 en 2018 et 47 487 en 2010), **donc une stabilité par rapport à l'année dernière et une augmentation de 148 % depuis 2010.**

- **EPINE** → 46 336 entrées (44 466 entrées en 2018 donc + 4 %)
- **KERVAULT** → 71 636 entrées (73 120 entrées en 2018 donc - 2 %)



1.5.3. Les quantités de matériaux déposées

En 2019, **9 583 tonnes** de déchets ont été déposées en déchèterie, soit **405 kg/hab.** (contre 392 en 2018 et 274 kg/hab en 2010), ce qui représente une augmentation d'environ 3 % par rapport à l'année dernière. Seuls les petits flux de déchets dangereux (DDS, batteries, huiles, pneus) ont diminué.

On notera que le taux de valorisation des déchèteries est stable autour de 62 % (contre 52 % en 2010).

	Non valorisé			Valorisé (matière ou énergétique)												TOT
	Encbt	Grav.	Total	Fer.	Bois	Mob.	DV	Cart.	Huil.	Batt.	DEEE	DDS	Pneu.	Pil/ lamp	Total	
2010	724	1934	2658	326	401		1880	114	5	4	136	30	0	2	2898	5556
2017	1485	1737	3222	362	762	306	3427	197	12	3	200	51	15	3	5338	8560
2018	1608	1899	3507	372	800	354	3733	217	19	5	193	57	16	3	5769	9276
2019	1711	1955	3666	409	826	406	3760	212	13	3	240	32	13	3	5917	9583
Ev %	6 %	3 %	4 %	9 %	3 %	13 %	1 %	-2 %	-46 %	-67 %	20 %	-78 %	-23 %	0 %	3 %	3 %

De plus, pour certains déchets diffus, des filières gratuites de collecte et de recyclage sont mises en place par l'État ou les fabricants :

- **Les cartouches d'encre** sont collectées par l'entreprise LVL PROXY sur les déchèteries, dans certaines mairies et aux bureaux de la communauté. En 2019, **63 kg** ont été collectés (217 kg en 2018). La faible quantité peut-être liée à des vols en déchèterie.
- **Les capsules Nespresso**, collectées en déchèterie, et sur différents points de collecte spécifiques. Tonnage non connu.

1.5.4. Les déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI)

Cette collecte de déchets dangereux est organisée au niveau national par l'éco-organisme DASTRI. La communauté gère un point de collecte situé au sein de son Centre Technique, les collectes sont organisées tous les deux mois.

Les boîtes vides sont désormais fournies gratuitement aux pharmacies par DASTRI, afin d'être directement données aux patients au moment de la récupération des traitements. Les patients déposent ensuite les boîtes pleines à la communauté ou dans certaines pharmacies point de collecte.

En 2019, **380 kg** de déchets de soins ont été déposés aux bureaux de la communauté par les patients et collectés par DASTRI (350 en 2018).

1.5.5. Les déchets des professionnels

Pour les deux déchèteries, l'accueil des professionnels est prévu mais une contribution financière au volume et par type de déchets est demandée. Les dépôts des services municipaux et des agriculteurs ne sont pas comptabilisés.

Suivi des entrées :

	2010	2018	2019
Professionnels	567	1806	2835
Collectivités	1 555	1043	1776
Total	2122	2849	4611

L'exploitation des données est compliquée car des périodes de dysfonctionnement perturbent les comptages automatiques de la borne.

Pour l'année 2019, la grille tarifaire appliquée était la suivante :

Type de déchet	Déchets verts	Gravats	Encombrants	Bois	Déchets dangereux
Tarif au m ³ *	6 €	10 €	17 €	10 €	0,65 €/kilo

* sauf déchets dangereux

Les pneus sont également facturés à prix coûtant.

Pour les autres flux (métaux, carton, verre, papier...) aucune contribution n'est demandée donc ils ne sont pas quantifiés.

Pour les flux quantifiés, les tonnages de déchets déposés par les professionnels sont donc les suivants :

	Déchets verts	Gravats	Encombrants	Bois	TOTAL
2016	41	315	167	16	539
2017	60	592	167	28	847
2018	65	745	224	48	1082
2019	72	574	419	50	1115

Pour ces 4 flux, les tonnages de déchets professionnels déposés en déchèterie (hors services municipaux et agriculteurs) ont donc représenté environ **1 115 tonnes**, soit 12 % du total (13 % en 2018) pour un peu plus d'2 % du nombre d'entrées enregistrées.

1.6. Les actions de prévention

1.6.1. Les animations

3 528 personnes ont été sensibilisées à la prévention et au tri en 2019 (soit environ +50% par rapport à 2018) grâce à :

Deux zones de gratuité :

Deux opérations ont été organisées en 2019, une en juin et l'autre en novembre. Au total 1 432 personnes et 6 698 kg (soit 62 personnes et 2 068 kg de plus qu'en 2018) de vêtements, jeux, livres, mobilier, décoration, électroménagers ont circulé. C'est autant d'objets qui ont une seconde vie au lieu de devenir un déchet potentiel.

Des animations scolaires et des visites de sites :

1 455 scolaires (soit 1030 de plus qu'en 2018) ont participé aux animations tri, zéro déchet, lutte contre le gaspillage et parmi eux 319 (soit 179 de plus qu'en 2018) ont visité le Centre de tri Venesys de Vannes ou l'Ecosite de La Croix Irtelle à La Vraie Croix.

Des animations avec le service Jeunesse :

En dehors du cadre scolaires, 208 jeunes ont été sensibilisés par les actions menées par le service. Parmi eux, 28 ont visité le centre de tri et 8 l'Ecosite de la Croix-Irtelle.

Des animations grand public :

279 personnes (soit 202 de moins qu'en 2018) ont été sensibilisées en 2019, les visites grand public de l'Eco site et du centre de tri ont permis à 129 personnes (soit 81 de plus qu'en 2018) de découvrir ces sites.

La Semaine Européenne de Réduction des déchets qui cette année a rassemblé 57 participants dont 5 ont visité l'Ecosite de La Croix Irtelle. Au total, 7 ateliers différents ont été proposés dont la majorité dans le cadre du réseau des médiathèques. L'atelier « cosmétique au naturel » est celui qui a le mieux fonctionné avec 17 participants. A l'inverse l'atelier « bébé zéro déchet » n'a réuni que 5 personnes.

La Semaine Bleue est un évènement annuel qui a pour objectif de créer des liens entre les générations, de sensibiliser l'opinion publique sur la contribution des retraités à la vie économique, sociale et culturelle d'un territoire. En 2019 le thème national était « Pour une société respectueuse de la planète : ensemble agissons », c'est pourquoi le service déchets a tenu à proposer des ateliers sur son territoire. Ceux-ci ont rassemblés 28 personnes dont 10 ont visités l'Ecosite de la Croix-Irtelle.

L'évolution de la prévention en quelques chiffres

	2010	2016	2017	2018	2019
Foyers avec composteur	3 300	6 878	7 324	7 660	8 025
<i>Tonnage évité</i>	<i>297</i>	<i>619</i>	<i>659</i>	<i>689</i>	<i>722</i>
Inscrits compostage collectif		40	52	52	52
<i>Tonnage évité</i>		4	5	5	5
Boîtes aux lettres avec STOP PUB	1 849	3 411	4 005	4 221	4282
<i>Tonnage évité</i>	<i>61</i>	<i>112</i>	<i>131</i>	<i>138</i>	<i>140</i>
Manifestations avec gobelets consignés		47	34	31	45
<i>Tonnage évité</i>		0,5	0,4	0,3	0,4
Achats de couches lavables		3	2	10	6
<i>Tonnage évité</i>		2	2,5	6	4

Au total, depuis 2010, ce sont environ **6 684** tonnes de déchets qui ont pu être évitées grâce à ces quelques actions de prévention.

2. DONNÉES FINANCIÈRES

2.1. Le financement

2.1.1. Le fonctionnement

DÉPENSES

Le montant total des dépenses de fonctionnement du service déchets s'élève à **2 409 622 €** (2 308 680 € en 2018), comprenant les salaires, le matériel, les charges de structure, les factures (traitement des déchets) et les amortissements.

	LIBELLES	CA 2010	CA 2018	CA 2019	
	DÉPENSES FONCTIONNEMENT	1 449 820	2 308 680	2 409 622	
011	CHARGES GÉNÉRALES (factures)	338 282	688 720	745 566	Entretien véhic, traitement déch.
012	CHARGES DE PERSONNEL	502 686	564 183	576 787	Salaires
65	CHARGES GESTION COURANTE	597 238	710 507	757 623	SYSEM...
66	CHARGES FINANCIÈRES	0	6 731	6 376	Intérêts...
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	11 614	12 602	8 195	Titres annulés...
042	TRANSFERTS ENTRE SECTION	<i>Non connu</i>	325 937	315 075	Amortissement des biens

RECETTES

Le montant des recettes s'élève à **2 652 258 €** (2 572 907 € en 2018). Les recettes du service sont composées essentiellement des contributions des usagers, des soutiens des éco-organismes, des reventes de matériaux et des subventions.

	LIBELLES	CA 2010	CA 2018	CA 2019	
	RECETTES FONCTIONNEMENT	2 010 325	2 572 907	2 652 258	
70	PRODUIT SERVICES DOMAINE	303 040	1 759 349	1 821 040	RI, déchèteries, matériaux..
73	IMPÔTS ET TAXES	1 471 567	0	0	TEOM
74	DOTATIONS SUBVENTIONS	226 361	453 829	474 776	Eco-organismes, CAE...
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION	0	0	129	FCTVA
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	21 237	10 229	Mandats annulés...
042	TRANSFERT ENTRE SECTIONS	<i>Non connu</i>	64 536	50 229	Amortissement des subventions
013	ATTÉNUATION DE CHARGES	9 357	542	39 693	Emplois aidés, SDIS...
002	EXCÉDENT ANTÉRIEUR REPORT	560 505	273 414	256 162	Excédent antérieur reporté

BILAN

Le service déchets a donc **un bilan positif** de **242 636 €** (264 226 € en 2018) qui va être **reporté sur le budget 2020** (en fonctionnement).

2.1.2. Zoom sur les recettes des Eco-organismes

Les recettes des éco-organismes sont souvent versées avec un décalage dans le temps qui rend la lisibilité sur leur évolution difficile.

De 2014 à 2019, les soutiens ont été les suivants :

74	TOTAL	CITEO		ECO MOBILIER	ECO-SYSTEMES DEEE	ECO TLC TEXTILES	ECO DDS
		EMBALLAGES	PAPIERS				
2014	399 652	293 723	57 344	0	16 306	0	0
2015	432 053	345 147	28 409	0	11 458	0	0
2016	513 136	455 488	720	23 922	7 563	0	0
2017	480 881	382 330	26 920	21 635	21 175	2 262	2 303
2018	402 316	339 762	24 779	11 841	13 324	2 280	2 308
2019	487 585	429 828	24 811	12 547	14 373	2 279	3 747

2.1.3. L'investissement

DÉPENSES

Le montant total des dépenses d'investissement s'élève à **271 896 €** (365 968 € en 2018), avec dans le détail :

LIBELLES		CA 2010	CA 2018	CA 2019	
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		572 112	365 968	271 896	
Ch20	IMMOB. INCORPORELLES	0	11 099	2 473	
Ch21	IMMOB. CORPORELLES	395 085	256 285	173 352	Conteneurs, compost., VL...
Ch23	IMMOBILISATIONS EN COURS	103 335	0	13 943	Déchèteries...
16	REMBOURSEMENT D'EMPRUNT	73 692	33 610	31 049	
040	TRANSFERT ENTRE SECTIONS	Non connu	64 536	50 229	Amortissement subventions
041	OPÉRATION PATRIMONIALE	0	438	850	

RECETTES

Le montant total des recettes d'investissement s'élève à **759 836 €** (767 285 € en 2018), avec dans le détail :

LIBELLES		CA 2010	CA 2018	CA 2019	
RECETTES D'INVESTISSEMENT		745 034	767 285	759 836	
001	EXCED. INVESTISSEMENT REPORT	223 040	394 165	401 317	
1022	FCTVA	77 165	46 670	42 593	
165	CAUTIONNEMENT	0	75	0	
13	SUBVENTIONS	309 408	0	0	Déchèteries (CG56, ADEME)
040	OPER TRANSFERT SECTIONS	135 421	325 937	315 075	Amortissements des biens
041	OPÉRATIONS PATRIMONIALES	0	438	851	Publications marchés publics

BILAN

Sur la section investissement, le service déchets est **excédentaire** de **487 940 €** (401 317 € en 2018) qui sont reportés sur le **budget investissement de 2020**.

2.2. La facturation du service à l'usager

Les usagers financent le service par le biais de la redevance incitative dont la grille tarifaire a subi en 2019 sa première augmentation depuis 2012.

La part fixe correspond à la facturation de l'ensemble du service :

- collectes ordures ménagères : dans la limite du nombre de vidages minimum
- déchèteries : sans limite
- collectes sélectives : sans limite
- frais de structure : forfait

En cas de dépassement du nombre minimum de vidages inclus dans l'abonnement, les vidages supplémentaires sont facturés à l'unité, ce qui permet pour ce flux d'ajuster la facture à l'utilisation réelle du service, ce qui donne la grille tarifaire suivante :

Équipement et volume	Part fixe résidence principale*	Part fixe résidence secondaire**	Coût unitaire
Sac rouge 50 litres	-	-	2 €
Clé magnétique 30 litres	111 €	89 €	0,89 €
Bac 120 litres	111 €	89 €	3,56 €
Bac 180 litres	156 €	125 €	5,01 €
Bac 240 litres	201 €	161 €	6,46 €
Bac 340 litres	276 €	221 €	8,88 €
Bac 770 litres	598 €	480 €	19,27 €
Usagers non équipés	186 €	-	-

*12 vidages inclus (ou 52 sacs de 30 litres) **6 vidages inclus (ou 26 sacs de 30 litres)

Pour les foyers accueillant une personne souffrant d'incontinence, des adaptations de grille de dotation et de grille tarifaire sont proposées (bacs plus grands, bacs supplémentaires, fréquences supplémentaires). Les demandes sont traitées en partenariat avec l'Espace Autonomie Séniors qui suit les dossiers des usagers concernés.

Pour la première fois c'est pour l'exercice 2019, à la demande de la trésorerie et du prestataire du logiciel, que la facture de redevance a été envoyée à terme échu (donc après la fin de la réalisation du service) donc début 2020 pour l'année 2019. De ce fait, le taux de recouvrement n'est pas encore connu.

2.3. Le coût du service pour l'habitant

2.3.1. Présentation de la matrice 2019

Pour l'étude détaillée des coûts du service, c'est la méthode Comptacoûts de l'ADEME qui est utilisée. Les données financières sont différentes des données brutes extraites du budget, car toutes les dépenses et recettes sont ventilées par flux et rattachées à l'année dont elles dépendent selon une règle validée au niveau national (ventilation des charges de structure, de communication, de prévention, de personnel et lissage des soutiens...).

Les coûts par habitant sont calculés, via la matrice SINOE avec des populations saisies automatiquement, soit 21 174 habitants en 2010, 23 501 en 2018 et 23 813 en 2019. Ces populations sont différentes des populations prises pour le calcul des ratios (partie technique).

Montants en € HT	OMR	Verre	Recyclables secs		Déchèt.	Cartons pros	Dépôts sauvages	Textiles	Passif CET2	TOTAL
			Papiers	EL						
Charges de structure	85 738	4 634	4 634	57 931	69 517	2 317	6 952			231 724
Communication	5 798	313	313	3 918	4 701	157	470			15 670
Prévention	21 679	1 172	1 172	14 648	17 578	586	1 758			58 592
Pré-collecte	15 775	3 300	1 453	24 044						44 571
Collecte	272 892	20 680	13 061	139 355	232 968	30 943	19 913			729 812
Transport/Traitement	447 793	5 749			328 621		4 660		18 638	805 461
Tri				181 174	4 360	3 126				188 660
Trait. déchets dangereux					34 944					34 944
TOTAL COÛTS	849 675	35 849	20 634	421 069	692 688	37 129	33 753		18 638	2 109 435
Aides / soutiens et autre	28 675	21 028	24 914	338 505	129 570	51	154	2 280	7 165	552 342
Recettes valorisation		31 221	30 637	59 250	20 670	7 630				149 408
TOTAL RECETTES	28 675	52 249	55 551	397 755	150 240	7 681	154	2 280	7 165	701 750
REDEVANCES	1 582 005									1 582 005
AUTRES FACT. PROS					29 152	6 231				35 383
Coût complet €	849 675	35 849	20 634	421 069	692 688	37 129	33 753		18 638	2 109 435
Coût complet €/t	343,03	27,98	37,38	706,49	90,81	244,27	1 687,65			3 138
Coût complet €/hab	35,68	1,51	0,87	17,68	29,08	1,56	1,42		0,78	88,58
Recettes, aides, soutiens €	28 675	52 249	55 551	397 755	150 240	7 681	154	2 280	7 165	701 750
Recettes €/t	11,58	40,79	100,64	667,37	19,70	50,53	7,70	25,05		923
Recettes €/hab	1,20	2,19	2,33	16,70	6,31	0,32	0,01	0,10	0,30	29,47
Coût aidé HT €	821 000	-16 400	-34 917	23 314	542 448	29 448	33 599	-2 280	11 473	1 407 685
Coût aidé €/tonne	331,45	-12,80	-63,26	39,12	71,11	193,73	1 679,95	-25,05		2 214
Coût aidé €/hab	34,48	-0,69	-1,47	0,98	22,78	1,24	1,41	-0,10	0,48	59,11
Coût aidé TTC €	882 699	-14 283	-33 794	51 135	582 745	31 748	34 643	-2 280	12 627	1 545 240
Coût aidé €/tonne	356,36	-11,15	-61,22	85,80	76,40	208,87	1 732,15	-25,05		2 362
Coût aidé €/hab	37,07	-0,60	-1,42	2,15	24,47	1,33	1,45	-0,10	0,53	64,89

2.3.2. Zoom sur les coûts

Les dépenses du service déchets ont représenté **88,58 € HT par habitant** (87,47 € en 2017 et 84,3 € en 2010) qui se répartissent de la façon suivante :

Flux	2010		2017		2018		2019	
Ordures ménagères	51,7		40,5		36,6		35,7	
Verre	2,8	11,1	1,3	20	1,4	19,6	1,5	20,1
Papiers	1,4		0,9		1		0,9	
Emballages	6,9		17,8		17,2		17,7	
Déchèteries et plate-formes	19		26,8		27,7		29,1	
Cartons professionnels	2,4		1,5		1,5		1,5	
Dépôts sauvages					1,3		1,4	
Textiles	0		0		0		0	
Ancienne décharge	0,1		0,8		0,8		0,8	
TOTAL	84,3 €		89,5 €		87,5 €		88,6 €	

L'augmentation des charges entre 2018 et 2019 est de 1 € par habitant essentiellement liés à l'augmentation des coûts en déchèterie.

2.3.3. Zoom sur les recettes

Les recettes sont liées à la revente des matériaux (collectes sélectives et déchèteries), à des subventions et aux aides des éco-organismes. Toutes ces recettes, qui viennent en déduction des charges, ont représenté 29,47 € par habitant (29,60 € en 2018 contre 21,10 € en 2010).

Flux	2010		2017		2018		2019	
Ordures ménagères	3		2,3		1,6		1,2	
Verre	2,4	11,6	1,8	20,5	1,8	21,4	2,2	21,3
Papiers	1,9		2,1		2,1		2,4	
Emballages	7,3		16,6		17,5		16,7	
Déchèteries et plate-formes	6,1		7		5,6		6,3	
Cartons professionnels	0,3		0,6		0,6		0,3	
Dépôts sauvages					0		0	
Textiles	0		0,1		0,1		0,1	
Ancienne décharge	0,1		0,3		0,3		0,3	
TOTAL	21,1 €		30,8 €		29,60 €		29,50 €	

Entre 2018 et 2019 les **recettes** ont été globalement **stables**.

2.3.4. Bilan : Coûts aidés TTC

Après déduction des recettes, et intégration de la TVA, les coûts réellement à la charge de la collectivité sont passés de 63,50 € par habitant à **64,90 € en 2019** (augmentation des charges

supérieure à celle des recettes), soit une **augmentation globale** d'environ **1,40 €** par habitant, qui se répartissent de la façon suivante :

Flux	2010		2017		2018		2019	
Ordures ménagères	51		41		37,7		37,1	
Verre	0,5	-0,5	-0,5	0,6	-0,4	-0,8	-0,6	0,1
Papiers	-0,6		-1,2		-1,1		-1,4	
Emballages	-0,4		2,3		0,7		2,1	
Déchèteries et plate-formes	13,5		21,3		23,7		24,5	
Cartons professionnels	2,1		1		1		1,3	
Dépôts sauvages					1,4		1,5	
Textiles	0		-0,1		-0,1		-0,1	
Ancienne décharge	0,2		0,6		0,6		0,5	
TOTAL	66,8 €		64,40 €		63,50 €		64,90 €	

Une fois les recettes déduites, on peut constater que **les coûts résiduels** sont essentiellement liés aux flux **ordures ménagères (57%)** et **déchèteries (38%)** qui représentent à eux deux **95 %** du coût résiduel, soit **61,60 €** et donc environ **3 €** par habitant pour les autres flux.

2.3.5. Les contributions des usagers

Les coûts résiduels sont ceux qui doivent être financés par les contributions des usagers, par le biais de la redevance incitative essentiellement, mais aussi des facturations spécifiques aux professionnels que sont les dépôts en déchèteries et la collecte des cartons en porte à porte.

En prévision des augmentations de charges, la grille tarifaire de redevance avait été augmentée en 2019. De ce fait, ces contributions ont représenté un montant de **1 617 388 €** soit **67,9 €** par habitant, contre 66 € en 2018.

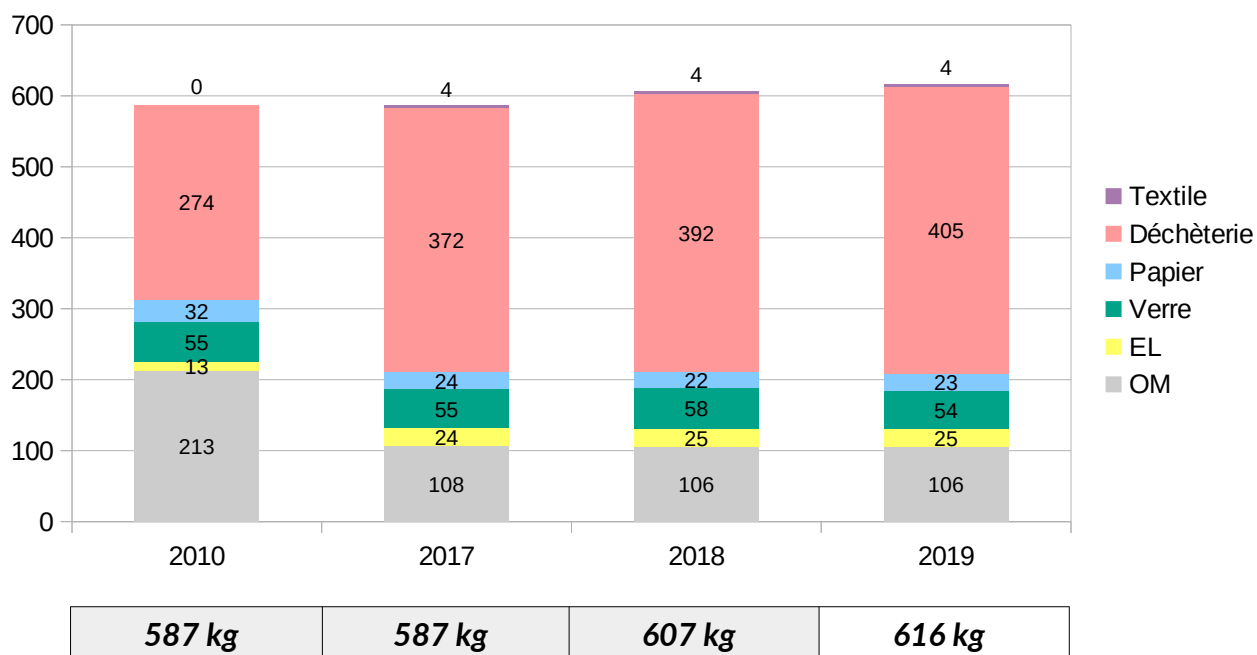
On peut constater que le coût du service est bien couvert par les contributions des usagers. Le service est même légèrement excédentaire à hauteur de **3 €** par habitant en 2019 (2€ en 2018).

3. SYNTHÈSE : RÉPARTITION DES QUANTITÉS ET DES COÛTS

3.1. Répartition des quantités (tonnes et kg/habitant) *dont refus de tri

		OM	Collecte sélective					Déchèterie	TOTAL
			EL*	Verre	Papier	Textile	Total	Total	
2010	tonnes	4 311	261	1 116	644	0	2 021	5 554	11 888
20 256	kg/hab	213	13	55	32	0	100	274	587
2018	tonnes	2 517	580	1 365	530	88	2 563	9 276	14 356
23 668	kg/hab	106	25	58	22	4	108	392	607
2019	tonnes	2 477	596	1 281	552	91	2 520	9 583	14 580
23 688	kg/hab	106	25	54	23	4	106	405	616
Évolution kg/hab 2018/2019		0%	3%	-6%	4%	3%	-2%	3%	1%
Évolution kg/hab 2010/2019		-50%	95%	-2%	-30%		7%	48%	5%

Sur ce tableau, on constate que tous flux confondus, chaque usager a jeté **616 kg** de déchets (contre 607 kg en 2018 et 587 en 2010), mais la répartition de ces déchets a beaucoup évolué depuis 2010, ce qui donne le graphique suivant en kg/habitant :



Malgré la mise en place de la redevance et le déploiement de nombreuses actions de prévention, la **production globale de déchets continue d'augmenter en 2019** (+3 % par rapport à 2010 et +1 % par rapport à l'année dernière). Cependant depuis 2010 on constate qu'un meilleur tri a permis une **augmentation globale du tri (+ 7 %)**, une **baisse importante des ordures ménagères (-50%)**, mais a aussi engendré une **très forte augmentation des dépôts en déchèteries (+ 48 % depuis 2010)**.

Sur le graphique, on constate que l'enjeu est bien désormais autour des flux déposés en déchèterie. En effet, plusieurs facteurs (redevance, interdiction brûlage...) ont engendré une augmentation importante des quantités en déchèterie que la mise en place du contrôle d'accès à lui seul n'a pas permis de faire évoluer.

3.2. Évolution du taux de valorisation des déchets

Si on cumule les déchets valorisés tous flux confondus, on obtient les résultats suivants :

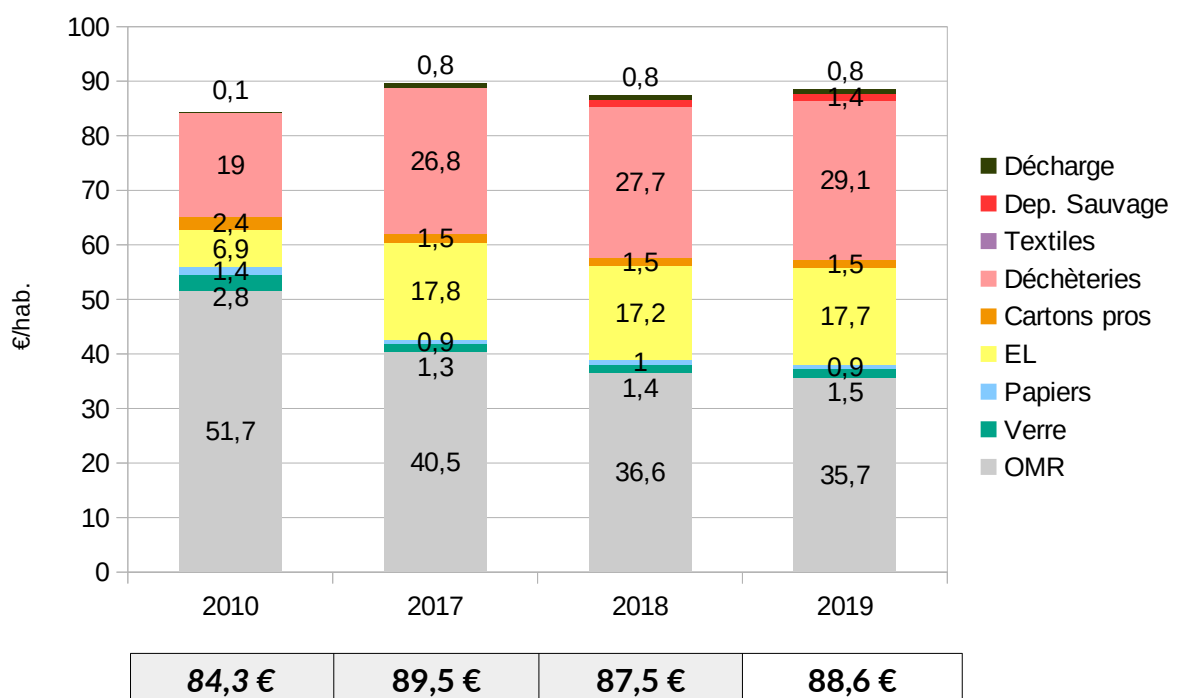
	Non valorisé				Valorisé				TOTAL	Total kg/hab.	% valorisé
	Refus OM	Refus sacs jaunes	Déchèterie	Total non valorisé	Déchets recyclables (hors refus)	OM (compost + acier)	Déchèterie	Total Valorisé			
2010	3 638	46	2 688	6 372	2 021	719	2 866	5 606	11 978	590	47 %
2018	1318	100	3507	4925	2375	225	5769	8369	13294	562	63 %
2019	1033	55	3666	4754	2374	195	5917	8486	13240	559	64 %

On constate que la valorisation a progressé de **17 points depuis 2010** pour atteindre 64 % et que la quantité de déchets traitée a diminué de **31 kg/hab.** par rapport à l'année dernière.

Le taux de valorisation matière réglementaire attendu pour 2025 est de 65 % ce qui est très proche. Le bon taux de valorisation est lié à l'usine de compostage des ordures ménagères, dont le process a un double effet puisqu'il permet une perte de tonnages liée au compostage et au tri de l'acier mais également à une perte en eau importante avant enfouissement.

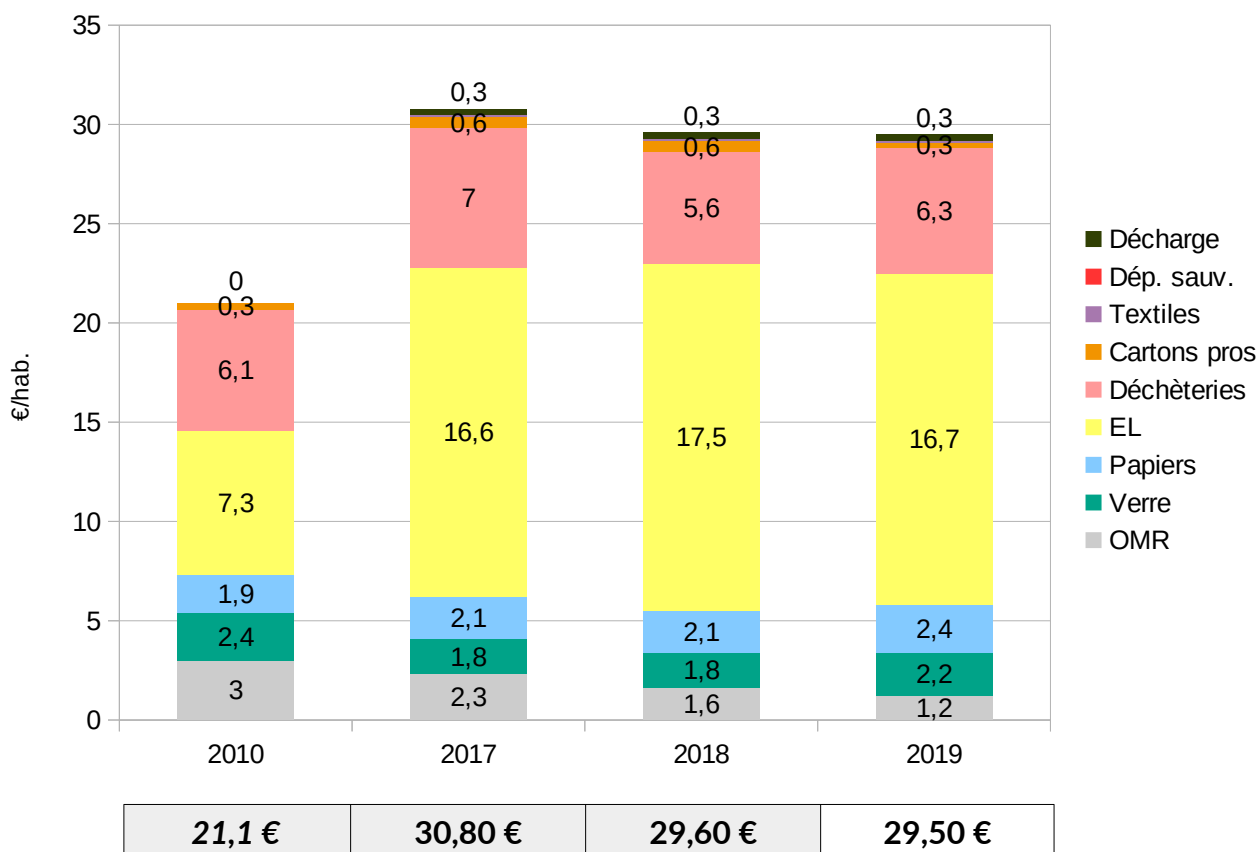
3.3. Répartition des coûts

3.3.1. Les charges en € HT par habitant



Au total, entre 2018 et 2019, on constate une augmentation des charges d'environ **1 €/habitant** essentiellement liée à l'augmentation constante des tonnages de déchèteries.

3.3.2. Les recettes en € HT par habitant



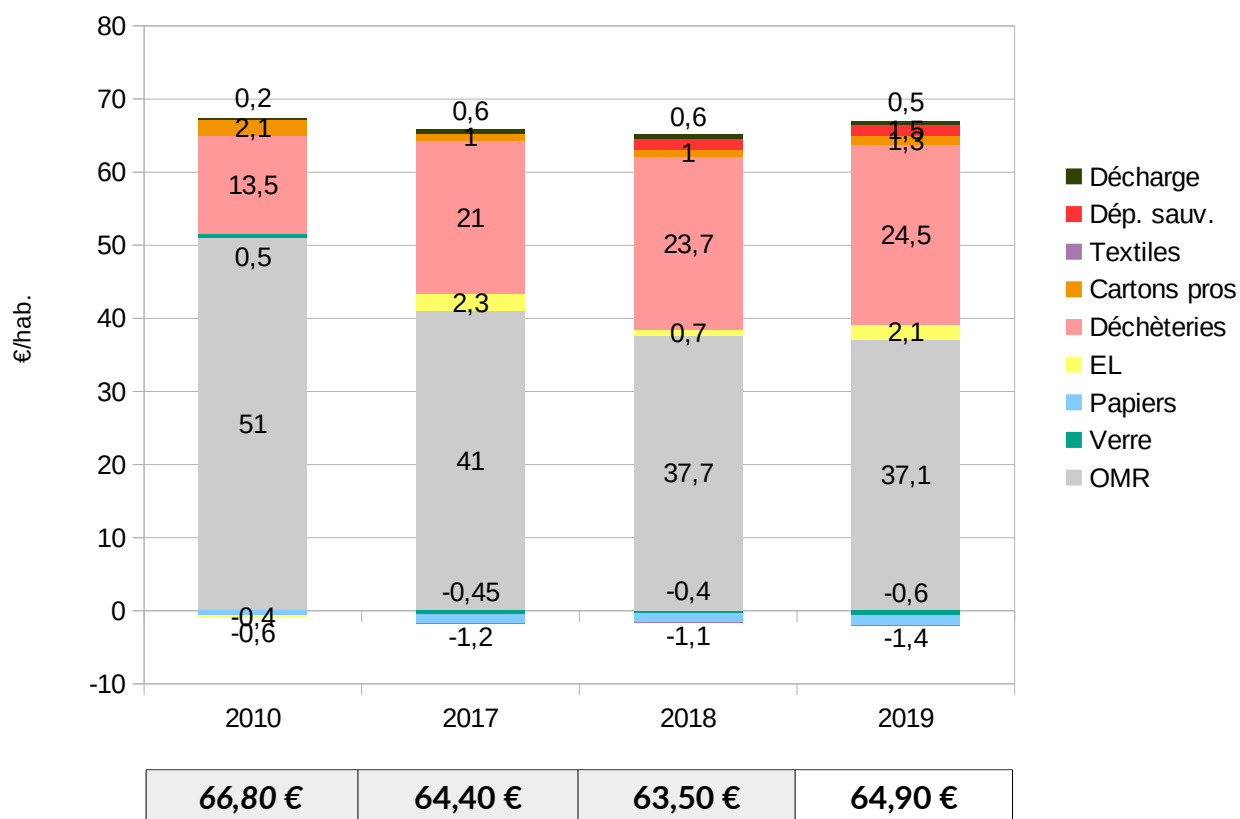
On constate que les transferts entre les flux ont permis une augmentation importante des recettes depuis 2010, soit environ **8,50 € par habitant**, liées essentiellement au flux des **emballages légers** (augmentation des tonnages et mise en place des éco-organismes).

La baisse par rapport à l'année dernière et due à la diminution des aides CITEO.

3.3.3. Les coûts aidés TTC

Après déduction des recettes et intégration de la TVA, on peut constater que les coûts résiduels du service (à financer par les habitants) sont essentiellement liés aux flux ordures ménagères (59%) et déchèteries (38%), qui représentent à eux deux 97 % des coûts résiduels du service déchets.

La part du coût des déchèteries se rapproche peu à peu de celle des ordures ménagères.



Le déploiement du programme de prévention, couplé à la réorganisation du service et des collectes pour la mise en place de la redevance incitative, ont permis de faire diminuer le coût du service d'environ **2 € par habitant depuis 2010** malgré le passage en porte à porte, les augmentations de taxes (TVA et TGAP), les augmentations importantes des coûts de traitement et la mise aux normes du parc de déchèteries.

CONCLUSION

Le projet de mise en place de la redevance incitative avait pour objectif de réduire la quantité d'ordures ménagères au profit des collectes sélectives et de la prévention. Dans le même temps, les élus avaient compris qu'il y aurait en contrepartie également un report de déchets en déchèterie, c'est pourquoi des travaux avaient été programmés sur ces installations.

Fin 2019, après 8 ans de redevance effective, on peut constater que les reports de tonnages ont bien eu lieu conformément aux prévisions, avec une augmentation constante du taux de valorisation.

Cependant, on peut constater dans ce rapport que le flux à maîtriser dans les années à venir est celui des déchèteries, qui est en constante augmentation et qui représente plus de 70 % des déchets non valorisés du territoire et qui est responsable de l'augmentation du coût résiduel du service. Après la mise en place du contrôle d'accès, qui a permis une baisse de fréquentation et une meilleure prise en compte des déchets professionnels, l'attention va devoir être portée sur le flux des encombrants afin de mieux le trier et trouver des pistes de valorisation supplémentaires.

Si on compare aux moyennes nationales pour la même typologie d'habitat (mixte à dominante rurale), les coûts résiduels de 64,90 € par habitant, qui représentent le besoin en financement du service, restent très inférieurs aux moyennes nationales qui sont d'environ 92 €/hab (source SINOE ADEME 2018).

En 2020, l'enjeu se portera donc sur la maîtrise des coûts des déchèteries et sur la poursuite de la réflexion concernant la mise en place de l'extension des consignes de tri, qui aura un impact tant sur les outils de traitement que sur les collectes.